

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 décembre 2022

Le jeudi 15 décembre 2022 à 19h30 , le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mr SANBERRO Thierry , Maire de SOURAIDE.

PRÉSENTS : BENGOCHEA JM - CANO L - ERRANDONEA M - JORAJURIA M - MASSONDE M - OTONDO P - PASCOUOU C - UHARRIZ JP -

ABSENTS ayant donné un pouvoir : LARRECHEA O à SANBERRO T -

ABSENTS et EXCUSÉS : BREHERET D - ECHEVERRIA D - GARAT MM - LADEUX JM - LARRE JM -

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MASSONDE Marielle

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Désignation du secrétaire de séance
- 2 - Adoption du procès-verbal de la dernière réunion
- 3 - Compte rendu des décisions du maire prises dans le cadre de la délégation
- 4 - Autorisation engagement dépenses d'investissement avant vote du budget
- 5 - Décisions modificatives budgétaires
- 6 - Approbation rapport CLECT du 11/10/2022
- 7 - Création d'emplois temporaires agents recenseurs et coordonnateur communal
- 8 - Convention de reversement de la taxe d'aménagement pour les nouvelles zones d'activités économiques communautaires
- 9 - Territoire d'Energie 64 : Mise à disposition des installations d'éclairage public

1 - Désignation du secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne MASSONDE Marielle à l'unanimité des présents en qualité de secrétaire de séance.

2 - Adoption du procès-verbal de la dernière réunion

Ce compte rendu est adopté à l'unanimité des présents.

3 - Compte rendu des décisions du maire prises dans le cadre de la délégation

Monsieur le Maire informe l'assemblée des décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées comme suit :

N° / Année	Date décision	Imput	Entreprise	Montant HT	Objet
2022006	29/09/2022	615232	Doyharcabal Elec 215 Zubizabaletako bidea 64250 ESPELETTE	5 704.30	Illuminations Noël : Fourniture et poses coffrets + disjoncteurs
2022007	29/09/2022	615232	Doyharcabal Elec 215 Zubizabaletako bidea 64250 ESPELETTE	2 925.00	Illuminations Noël : Pose et dépose 2022
2022008	29/09/2022	615232	Scop Coreba ZA Pignadas 64240 HASPARREN	1 178.13	Giratoire RD 918/ Rue des écoles - Pose coffret prise pour illuminations Noël
2022009	21/11/2022	21848	Hangar d'Aima 64390 Osserain	3 912.00	Achat mobilier pour bâtiment Uhaldea (1 fauteuil, 50 sièges visiteurs, 10 tables)
2022010	30/11/2022	615228	Socotec Immobilier Durable 7, chemin de la Marouette 64100 Bayonne	960.00	Salle Uhaldea : Diagnostic solidité et incendie sur plancher
2022011	09/12/2022	615228	Socotec Immobilier Durable 7, chemin de la Marouette 64100 Bayonne	492.00	Salle Uhaldea : Rédaction notice de sécurité et d'accessibilité dans le cadre de travaux neufs ou réhabilitation

4 - Autorisation engagement dépenses d'investissement avant vote du budget

Le Maire rappelle à l'assemblée que l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent soit

- Pour le budget communal373 850.00

Cette autorisation est nécessaire lorsque la Commune doit faire face en début d'année à de nouvelles dépenses d'investissement ne pouvant attendre le vote du budget.

Le Maire expose à l'assemblée que les dépenses nécessaires concernées sont notamment :

- 2152- Op 11 Panneaux routiers2 500.00 €
- 21534 Op 11 Travaux réseaux éclairage électrification ..18 350.00 €
- 2315 Op 11 Travaux abords micro crèche37 500.00 €
- 2315 Op 11 Travaux de voirie50 000.00 €
- 2313 Op 12 Travaux salle polyvalente.....20 000.00 €
- 2313 Op 12 Travaux trinquet.....37 500.00 €
- 2313 Op 13 Mise en accessibilité cimetière40 000.00 €
- 2111 Op 14 Frais géomètre et viabilisation1 250.00 €
- 21838 Op 15 Matériel informatique mairie1 000.00 €
- 21841 Op 15 Mobilier école publique 500.00 €
- 2188 Op 15 Matériel salle polyvalente.....1 250.00 €
- 2188 Op 15 Matériel cantine..... 500.00 €
- 21321 Op 20 Rente viagère propriété Larraldia3125.00 €
- 2313 Op 23 Micro-crèche37 500.00 €
- 2313 Op 28 Travaux bâtiment Uhalde (Bidegain)5 000.00 €

Voté à l'unanimité.

5 - Décisions modificatives budgétaires

Ce point est ajourné dans la mesure où il n'y a plus de nécessité de passer de décision modificative budgétaire.

6 - Approbation rapport CLECT du 11/10/2022

Monsieur le Maire présente le rapport établi par la commission locale d'évaluation des charges transférées de la CAPB comprenant l'évaluation des transferts de charges relatifs à :

- la location de l'estrade pour les fêtes locales (2160 € pour Souraide),
- le financement du Gaztetxe de Saint-Palais,
- la compétence "Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations",
- le financement des animations locales (Amikuze et Pays de Bidache).

Voté à l'unanimité.

7 - Création d'emplois temporaires agents recenseurs et coordonnateur communal

En vue du recensement, Mr le maire explique qu'il est nécessaire de recruter 3 agents recenseurs par contrat à durée déterminée pour un volume hebdomadaire de 15 h 30 (du 07 janvier au 28 février 2023)

Voté à l'unanimité.

8 - Convention de reversement de la taxe d'aménagement pour les nouvelles zones d'activités économiques communautaires

Monsieur le maire présente le projet de mise en oeuvre du reversement obligatoire du produit de la taxe d'aménagement au profit de la Communauté d'Agglomération. Ce reversement sera limité au seul produit issu des autorisations

d'urbanisme à venir sur le périmètre des nouvelles zones d'activités économiques (ZAE) communautaires (création/extension).

Monsieur le maire propose le reversement à la CAPB de 100 % des produits liés aux extensions ou créations de nouvelles zones d'activités économiques communautaires.

Voté à l'unanimité.

9 - Territoire d'Energie 64 : Mise à disposition des installations d'éclairage public

Monsieur le maire indique que la commune a transféré depuis de nombreuses années la compétence optionnelle relative à la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public au Territoire d'Energie 64 (anciennement SDEPA Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques) Il précise d'ailleurs, que comme pour bon nombre de communes, il y a lieu de leur adresser la délibération de régularisation de ce transfert de compétence optionnelle.

Pour des raisons purement comptables liées à la récupération du fonds de compensation de Tva (FCTVA), il y a lieu d'acter une mise à disposition des installations d'éclairage public auprès de Territoire d'Energie 64. Les investissements continueront à être comptabilisés en investissement dans le budget communal.

Voté à l'unanimité.

N° internes de délibération prises dans cette séance : 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9 -

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h02.

Ont signé les Membres du Conseil Municipal.

Le Maire,



Le secrétaire de séance
MASSONDE Marielle

Les membres présents du Conseil Municipal

BENGOECHEA JM -

CANO L -

ERRANDONEA M -

JORAJURIA M -

MASSONDE M -

OTONDO P -

PASCOU AU C -

UHARRIZ JP -